



Fondation du Grand Montréal

FONDS COLLECTIF POUR L'ÉQUITÉ SOCIALE

Appel aux initiatives 2026-2027

Lieux et espaces de participation citoyenne



Table des matières

Résumé	1
Vision	2
Objectifs du Fonds	3
Exemples de ce qui peut être financé	4
Qui est éligible	6
Notre approche de JEDI	8
Budget	9
Conditions de financement	9
Dates importantes	11
Comment déposer une demande	12
Processus de sélection	14
Principes du Fonds	14
Reddition de comptes	15
Contact	15
Glossaire	16
Divulgence de l'utilisation de l'IA	17

1

Résumé

La Fondation du Grand Montréal lance un appel aux initiatives dans le cadre du Fonds collectif pour l'équité sociale 2026-2027.

Avec un budget total de 800 000 \$, le fonds vise à soutenir l'émergence et le maintien d'espaces, lieux et ressources collectifs permettant aux communautés marginalisées de se rassembler, se mobiliser et créer des solidarités.

Sont éligibles les organismes de bienfaisance, OBNL, groupes citoyens, concertations et partenariats entre le secteur public/académique et communautaire desservant le territoire du Grand Montréal. La priorité sera accordée aux initiatives par et pour les populations historiquement marginalisées et les populations faisant face à la discrimination systémique, ainsi que les initiatives en solidarité et au bénéfice de ces populations.

Deux paliers de financement sont offerts : 15 000 \$ ou 30 000 \$ par année pendant deux ans.

Le processus de sélection se déroule en deux étapes : un formulaire d'intérêt simplifié (12 janvier au 20 février 2026), suivi de conversations approfondies avec l'équipe de la FGM pour les initiatives sélectionnées. Les récipiendaires seront annoncés à la fin juin 2026.

Pour plus de détails, veuillez lire attentivement le Cadre du Fonds.



2

Vision

Le Fonds collectif pour l'équité sociale a été créé par la FGM avec l'intention d'agir sur les problématiques liées à des inégalités sociales sur le territoire du Grand Montréal. En ce moment, nous constatons que **le recul des droits fondamentaux et la fragilisation des institutions démocratiques** affectent grandement les communautés du Grand Montréal.

Cela se manifeste par:

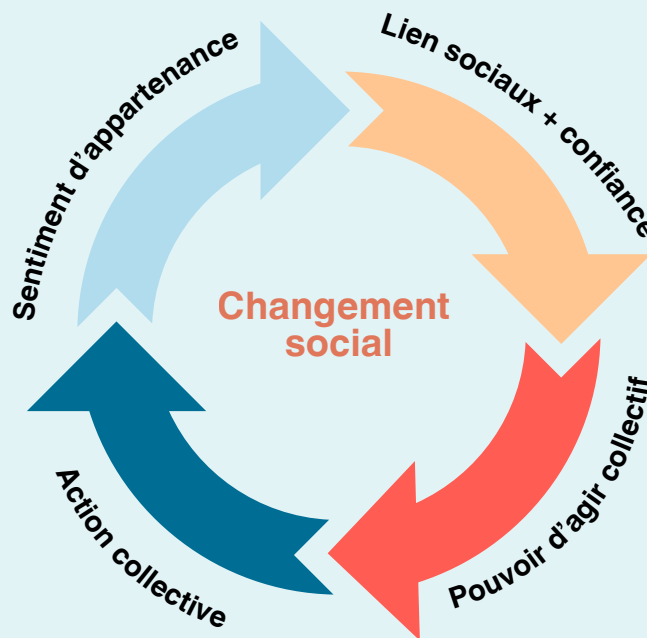
- La montée du populisme et de la polarisation ;
- La baisse des taux de la participation civique et politique ;
- La croissance des inégalités et l'épuisement du secteur communautaire face aux besoins ;
- La montée des discours haineux qui visent particulièrement les minorités ;
- L'apathie et la diminution du sentiment du pouvoir d'agir.

Face à ces enjeux, la FGM reconnaît et soutient le pouvoir des communautés locales de se rassembler, de se renforcer, de créer des liens, de se mobiliser, d'agir collectivement et **de construire un avenir juste et équitable pour tous.tes.**

3

Objectif du Fonds

Lors de conversations avec les milieux, il a été souligné à plusieurs reprises que le pouvoir d’agir des communautés dépend des liens et de la confiance entre les personnes. Au retour, l’action collective nourrit le sentiment d’appartenance. Ensemble, ces conditions contribuent au changement social.



Ce Fonds vise à favoriser l’émergence et le maintien d’**espaces, lieux et ressources collectifs** qui permettent aux groupes confrontés aux différentes formes de discrimination systémique, telles que le racisme, le capacitisme, le sexisme, l’homophobie et la transphobie, l’Islamophobie et autres, de se ressourcer, renforcer les liens, se mobiliser et créer la solidarité et le dialogue avec les autres communautés et groupes de la population.

Le Fonds soutiendra **en priorité** les initiatives réalisées **par et pour les populations concernées**, ainsi que les **initiatives réalisées en solidarité** avec et au bénéfice de ces populations.

4

Exemples de ce qui peut être financé

Espaces de ressourcement

Ces espaces permettent aux personnes de partager leur vécu, développer un sentiment d'appartenance et de créer ou maintenir des initiatives de solidarité et d'entraide.

Exemples :

- Espaces de guérison
- Activités en lien avec le territoire (pour les communautés autochtones)
- Programmes de justice réparatrice
- Comités de solidarité
- Fonds d'aide mutuelle
- Programmes de soutien entre les pairs

Espaces de dialogue

Ces lieux permettent à des personnes de différents milieux de se rassembler, d'apprendre à se connaître, de briser les préjugés et de discuter afin de contrer la polarisation.

Exemples :

- Rencontres interculturelles
- Espaces de réconciliation
- Projets artistiques qui visent le rapprochement
- Espaces publics inclusifs et accessibles à tous.tes, sans égard au statut ou à la situation résidentielle

5

Exemples de ce qui peut être financé

Espaces de participation citoyenne

Ces lieux permettent aux personnes et aux groupes de s'informer, de se mobiliser, de lutter contre l'apathie et de défendre leurs intérêts collectifs.

Exemples :

- Assemblées citoyennes
- Projets collectifs dans le quartier
- Campagnes de sensibilisation ou de plaidoyer
- Zines, balados, recherche-action communautaire et autres projets de documentation, préservation et partage du savoir citoyen.
- Centres d'éducation populaire.

Cette liste est donnée à titre d'exemple. Elle n'est pas exhaustive.

Nous invitons toutes les organisations dont les activités s'inscrivent dans le cadre du Fonds à soumettre leurs demandes.



6

Qui est éligible?

Afin d'être éligibles au financement, les organisations, groupes et collectifs doivent démontrer que leurs activités sont réalisées à des fins et des activités de bienfaisance qui répondent au critère du bienfait d'intérêt public. C'est-à-dire :

- Organismes de bienfaisance enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada (donataires reconnus).
- Organisations sans but lucratif, incluant les organismes de l'action communautaire autonome (ACA), concertations, groupes citoyens, groupes de défense de droits sans numéro de bienfaisance (donataires non-reconnus).
- Projets en partenariat entre le secteur public, universitaire, etc. et le secteur communautaire/grassroots. Le projet doit clairement démontrer un partenariat établi avec la communauté.
- Un demandeur sans numéro de bienfaisance, et donc dûment enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (donataire non-reconnu), devra travailler avec un partenaire enregistré qui assurera le contrôle et la direction du financement.

Territoire d'action

- Le Fonds s'adresse à des organisations et collectifs qui sont établis et desservent les populations sur le territoire du Grand Montréal.
- Les organisations de portée régionale ou nationale peuvent déposer une demande pour des activités qui se déroulent sur le territoire du Grand Montréal et devront démontrer leur ancrage dans les communautés locales et l'adhésion de la communauté à l'initiative.
- Le territoire du Grand Montréal, desservi par la FGM, comprend les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine du Montréal (CMM), ainsi que les communautés de Kahnawà:ke et Kanésatake.

7

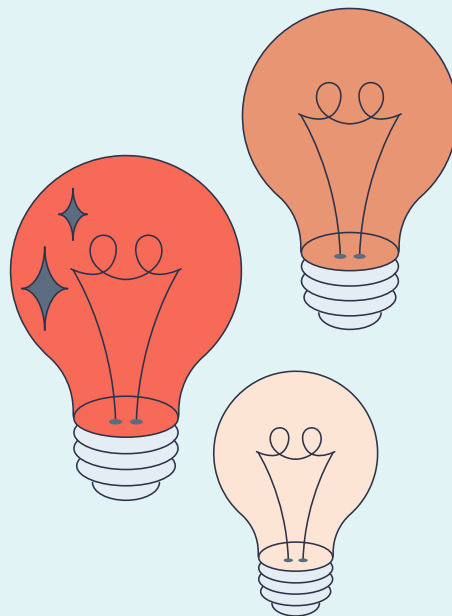
Qui est éligible?

Accessibilité

- Ce Fonds est intentionnellement accessible aux groupes faisant face à des barrières systémiques dans l'obtention de financement, incluant les organisations sans financement à la mission, sans numéro de bienfaisance et celles en phase d'émergence.

Éligibilité des récipiendaires des fonds collectifs de la FGM

- Récipiendaires actuels ou passés : les récipiendaires des fonds collectifs de la FGM sont éligibles à présenter une nouvelle demande de financement dans le cadre de cet appel à projets au même titre que les autres organisations. La FGM n'impose pas de période de carence entre la fin du financement et la nouvelle demande, ni de limitation sur les fonds dont peut bénéficier l'organisation.





8

Notre approche de justice, équité, diversité et inclusion

Populations

- En accord avec l'approche JEDI (justice, équité, diversité et inclusion) de la FGM, la priorité sera accordée aux initiatives intervenant spécifiquement à l'amélioration de la qualité de vie des populations historiquement marginalisées et identifiées par la FGM dans son Cadre stratégique de distribution, soit **les personnes autochtones, noires ou racisées, les femmes et les filles, les personnes s'identifiant à la communauté LGBTQ2S+, ainsi que celles vivant avec des limitations fonctionnelles physiques ou intellectuelles, ou qui sont neurodivergentes.**
- Nous reconnaissons que plusieurs personnes et communautés se trouvent au croisement de différentes identités et vivent plusieurs formes d'oppression, qui façonnent leur expérience et leurs actions face aux enjeux de discrimination et d'injustice.
- Également, nous reconnaissons le rôle important que jouent les **jeunes, les aînés, les personnes immigrantes et les minorités religieuses** dans la co-construction de notre société.
- Une considération particulière sera accordée aux initiatives qui cherchent à construire des alliances et à porter les voix des plus marginalisés dans notre société.

Territoires

- En tant que fondation communautaire du Grand Montréal, nous avons la mission de soutenir le développement durable et équitable des communautés situées hors de l'île de Montréal. Les initiatives répondant aux critères du Fonds et provenant des communautés de la Rive Sud et de la Rive Nord seront priorisées dans le processus de sélection des demandes.

9

Budget

Le budget total du Fonds pour les années 2026 et 2027 est de 800 000 \$.

Une portion de ce budget (max 10%) pourrait être dédiée à l'accompagnement et au renforcement de capacités des organisations financées.

Conditions de financement

Le Fonds propose **deux paliers de financement** :

- 15 000 \$ par an pendant deux ans
- 30 000 \$ par an pendant deux ans

Les organisations sont libres à choisir le palier en fonction de leurs besoins financiers.

Dépenses éligibles :

- Le financement accordé sera flexible en respect à l'auto-détermination des organisations et des collectifs, et de leur expertise dans la détermination des besoins prioritaires.
- Le financement pourra soutenir (à titre d'exemple)
 - le fonctionnement global de l'organisation ou du groupe, incluant les frais d'exploitation du lieu ou de l'espace physique
 - une initiative ou un projet distinct
 - les frais liés à la concertation, la mobilisation et les rassemblements
 - les frais liés à la recherche, documentation, production et impression
 - les honoraires ou autres frais liés aux ressources humaines
 - les mesures d'accessibilité ou autres besoins.

10

Conditions de financement

Dépenses non-éligibles :

- Étant donné les limites budgétaires et la nature non-récurrente du financement, il ne pourra couvrir les campagnes de collecte de fonds, la construction immobilière ou les projets d'infrastructure dont l'ampleur dépasserait le cadre du Fonds, les dépenses encourues préalablement ou les dettes.
- Conformément aux politiques de la FGM, le financement ne peut pas être utilisé pour des activités favorables ou défavorables à un parti politique ou à toute personne candidate à un poste électif.

Accompagnement :

- En plus du financement accordé, le Fonds offrira un soutien additionnel visant le renforcement des capacités des organisations récipiendaires.



11

Dates importantes

12 janvier 2026 : ouverture de l'appel de projets via un formulaire d'intérêt simplifié disponible en ligne.

21 janvier 2026 à midi, 2 février à 18h et 12 février à midi : séances virtuelles de questions-réponses avec l'équipe de la FGM.

20 février 2026 à 16 h : fermeture de l'appel de projets.

23 février au 23 mars 2026 : première sélection d'initiatives sur la base des réponses fournies dans le formulaire d'intérêt.

Fin mars au début avril 2026 : communication des résultats de la première étape aux organisations qui ont déposé les demandes.

30 mars au 8 mai 2026 : les initiatives retenues lors de la première sélection seront contactées pour le dépôt d'une demande de financement. La FGM réalisera des conversations individuelles avec chacune d'entre elles.

9 mai au 18 juin 2026 : analyse des demandes déposées et prise de décisions par le Comité consultatif du Fonds.

Fin juin 2026 : annonce des récipiendaires du Fonds collectif pour l'équité sociale 2026-2027.

Juillet à septembre 2026 : signature des ententes et versement du premier paiement aux récipiendaires

10 juillet 2026 : séance virtuelle pour les récipiendaires du Fonds

Printemps 2027 : rencontre mi-parcours pour les récipiendaires

Printemps 2028 : rencontre finale des récipiendaires

12

Comment déposer une demande

Préparation

- Familiarisez vous avec le guide de demandeur et avec le [formulaire d'intérêt](#). Le formulaire est disponible en version PDF pour consultation.
- Participez à l'une des séances virtuelles de Questions Réponses avec l'équipe de la FGM. Aucune inscription requise.

Le mercredi 21 janvier 2026 à midi – <https://fgmtl-org.zoom.us/j/83001463123?pwd=Qxs61Umd1qsoGbDZarMaglqnImu5a8.1>

Le lundi 2 février 2026 à 18h - <https://fgmtl-org.zoom.us/j/88019274136?pwd=ICDkGtoWpzTLko0Ra7ao0cxGgyOt4u.1>

Le jeudi 12 février 2026 à midi – <https://fgmtl-org.zoom.us/j/83647332537?pwd=SLy0ur1b03Cfm5f3wpOcNTcTHy04jl.1>

Première étape

- Entre le 12 janvier et le 20 février 2026, déposez votre demande en remplissant le formulaire d'intérêt en ligne (<https://forms.office.com/r/jk5eMuyZQd>).
- Si votre initiative est sélectionnée pour la deuxième étape, l'équipe de la FGM communiquera avec vous par courriel **entre la fin mars et début avril 2026**.

13

Comment déposer une demande

Deuxième étape

- Le dépôt de demandes se fait par conversation approfondie avec l'équipe de la FGM.
- Les formulaires de demandes de financement sont rédigés par l'équipe de la FGM à la suite de la conversation et approuvés par l'organisation ou groupe demandeur.
- La FGM a choisi cette approche pour
 - réduire la pression administrative et la charge mentale liées aux demandes de financement,
 - égaliser les chances pour les organisations qui font face à des barrières pour accéder au financement,
 - Réduire les biais et les inégalités liées à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle générative.
- En respect des principes de philanthropie basée sur la confiance et pour égaliser les chances entre les organisations et groupes, aucun autre document ou justificatif ne sera demandé à cette étape.

Sélection finale

- Les demandes déposées à la deuxième étape seront analysées par le Comité consultatif du Fonds selon les critères et principes expliqués ci-dessous.
- Les bénéficiaires du Fonds seront annoncés fin juin 2025.
- Toute organisation ou groupe ayant participé à la deuxième étape recevra une rétroaction de la part de l'équipe et du Comité du Fonds.

14

Processus de sélection

La sélection des demandes pour la première étape sera faite par l'équipe de la FGM, en collaboration avec le Comité consultatif du Fonds, selon les critères suivants :

1. Pertinence de l'initiative ou de la mission de l'organisation ou du collectif en fonction des objectifs et des principes du Fonds.
2. Territoire d'action de l'initiative ou de l'organisation, dans un objectif de représentativité des divers quartiers de Montréal et des territoires de la Rive-Sud et de la Rive-Nord de Montréal.
3. Populations qui bénéficieront de l'initiative ou des activités de l'organisation en fonction des principes JEDI énoncés plus haut.
4. Niveau d'implication des membres de la communauté dans l'initiative ou la façon dont seront pris en considération les besoins des communautés les plus touchées.
5. Engagement des porteurs de l'initiative en faveur de la collaboration avec d'autres acteurs.

Principes du Fonds

L'analyse et les choix de l'équipe et du comité consultatif seront guidés par les principes directeurs suivants :

1. Donner la priorité aux groupes historiquement marginalisés dans une optique d'intersectionnalité, ainsi qu'aux autres populations qui subissent la discrimination systémique ;
2. Reconnaître ces populations non comme des victimes, mais comme des porteurs d'idées et acteurs de changement qui bénéficiera ultimement à l'ensemble de la société ;
3. Cultiver une approche décoloniale en examinant les liens entre les inégalités actuelles et les systèmes coloniaux et en plaçant l'autodétermination des communautés au centre des préoccupations ;
4. Atténuer les effets du modèle philanthropique qui exacerbe la compétition entre les organisations en réduisant les barrières d'accès au financement et privilégiant la sélection des initiatives sur la base de complémentarité et du potentiel d'apprendre ensemble ;
5. Faciliter la création des liens durables et renforcement de la solidarité entre les organisations et les communautés.

15

Reddition de comptes

La FGM privilégie une approche relationnelle et basée sur la confiance. Les organisations récipiendaires du Fonds seront invitées à partager leurs progrès et leurs défis lors des conversations de suivi avec l'équipe de la FGM. Elles seront aussi invitées à des rencontres collectives (maximum une fois par an) où elles pourront présenter leurs projets aux autres récipiendaires.

Contact

Si vous avez besoin d'accommodements pour participer à cet appel aux initiatives, merci de vous adresser à notre équipe par courriel ou par téléphone :

Vira Kovalova au vira.kovalova@fgmtl.org ou 514 866-0808 poste 126

Sarah Ouagueni au sarah.ouagueni@fgmtl.org ou 514 866-0808 poste 121



16

Glossaire

Ce glossaire vise à clarifier l'interprétation de la FGM des termes clé de ce cadre. Il n'est pas exhaustif et n'exclut pas d'autres interprétations. Pour accéder à d'avantage de définitions, nous vous recommandons cette ressource élaborée par Praxis :

<https://praxis.encommun.io/def/m/>

Action collective - action entreprise par un groupe (soit directement, soit en son nom au travers d'une organisation) en faveur des intérêts partagés et perçus de ses membres (*Scott et Marshall, 2005*)

Appartenance - plus que le fait d'être inclus, l'appartenance implique d'avoir une voix et la possibilité de faire des revendications auprès de la société et des institutions politiques.

L'appartenance ne se limite pas à l'accès ; elle concerne le pouvoir de co-créeer les structures qui façonnent une communauté. (*Adapté de la définition de Othering and Belonging Institute*)

Espace communautaire – un lieu physique, virtuel ou symbolique qui offre à des membres de la communauté des opportunités pour se rassembler, interagir, vivre des expériences communes et développer un sentiment d'appartenance.

Communauté - un groupe de personnes réunies soit par un lieu, des intérêts ou une identité commune. La communauté est une entité dynamique qui perdure dans le temps grâce au sentiment d'appartenance et des liens de collaboration entre les membres.

Équité – le principe et le processus qui vise la mise en place des conditions permettant à tous les individus de participer pleinement à la société.

Grassroots - collectif ou initiative initiée et dirigée par les personnes les plus impactées par l'enjeu et imputable envers ces personnes. Les initiatives grassroots sont caractérisées par la participation des activistes bénévoles, un grand degré de partage du pouvoir à l'intérieur du groupe et une autonomie dans la définition de la stratégie, des actions et de la culture interne.

(*Adapté de la définition de Global Grassroots Support Network*)

17

Glossaire

Intersectionnalité - terme proposé par Dr Kimberlé Crenshaw, qui illustre l'interconnexion de nos identités, qui ne peuvent être séparées les unes des autres. Les travaux de Dr Crenshaw mettent en évidence la façon dont les personnes ayant de multiples identités marginalisées subissent des formes aggravées d'iniquité et d'oppression. En conséquence, la mobilisation intersectionnelle permet de voir au-delà de la compétition entre les différents enjeux et formes d'oppression et de renforcer la solidarité entre différents groupes dans un objectif commun de justice environnementale et sociale.

Pouvoir d'agir – la capacité des individus et des collectivités à se développer dans le sens de leurs propres aspirations et d'être capables à composer avec des dynamiques externes qui l'influencent dans une optique de saine interinfluence. Une communauté qui a développé son pouvoir d'agir devient compétente, c'est-à-dire un lieu où les différents systèmes arrivent à répondre aux besoins des individus et où les individus arrivent à utiliser les systèmes de façon efficace. *(Adapté de la définition de CommunAgir)*

Divulgation de l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA)

Ce guide a été rédigé par l'équipe de l'engagement dans la communauté de la Fondation du Grand Montréal et validé par un comité consultatif indépendant. Un outil d'Intelligence Artificielle générative (*Claude.ai version Sonnet 4.2*) a été utilisé à l'étape de la rédaction et révision pour des tâches suivantes :

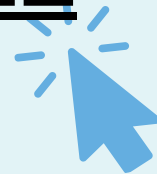
- Allègement du texte
- Mise en forme pour améliorer la facilité de lecture.

La FGM n'utilise jamais l'IA dans ces processus décisionnels, tels que l'analyse et la sélection des demandes de financement.



Fondation du Grand Montréal

ENTRE LE 12 JANVIER ET LE
20 FÉVRIER, APPLIQUEZ AU
FONDS COLLECTIF POUR
L'ÉQUITÉ SOCIALE



Contact

Si vous avez besoin d'accommodements pour participer à cet appel aux initiatives, merci de vous adresser par courriel ou par téléphone à Vira Kovalova au vira.kovalova@fgmtl.org ou 514 866-0808 poste 126 ou à Sarah Ouagueni au sarah.ouagueni@fgmtl.org ou 514 866-0808 poste 121.